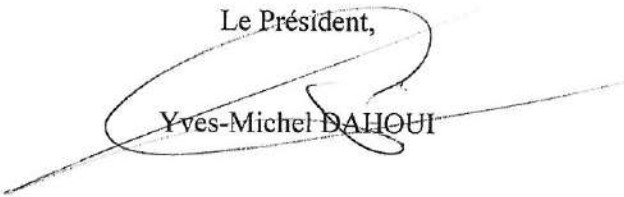


DEPARTEMENT DU DOUBS <hr/> ARRONDISSEMENT de BESANÇON <hr/>	Syndicat Mixte du Marais de Saône <hr/> EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 27 janvier 2012 - Deuxième convocation -
Liste des délibérations	
<i>Délibération n°1</i>	Orientations budgétaires 2012
<i>Délibération n°2</i>	Demande de financement pour les postes de Chargés de missions
<i>Délibération n°3</i>	Contrat Natura 2000
<i>Délibération n°4</i>	Acquisitions foncières Dossier Bouveret/Bulle
<i>Délibération n°5</i>	Indemnité du comptable
<i>Délibération n°6</i>	Visites guidées : bilan 2011 et modalités de poursuite en 2012
<i>Délibération n°7</i>	Pastoralisme 2012
<i>Délibération n°8</i>	Journal du marais et validation du plan de financement
<i>Délibération n°9</i>	Demande d'installation de ruches dans le marais

Le Président,


Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°1
Orientations budgétaires 2012

Séance du 27 janvier 2012
- Deuxième convocation -

L'an deux mille douze
le 27 janvier à 18 heures 15

Membres en exercice : 25
Membres présents : 10

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à dans les locaux du Syndicat à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation :
09 janvier 2012

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Christian PRAOM.

NOTA :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en février 2012.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Christian BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. CAYUELA laisse la parole à M. VERRIER qui propose un bilan des actions 2011 liées à la gestion du marais de Saône. Mme SIMONIN poursuit et évoque les suivis scientifiques réalisés en 2011. Mme SIMONIN présente ensuite une proposition d'orientations budgétaires 2012 de la structure.

(M. DAHOUI et Mme WANLIN rejoignent la séance).

Après discussions et en application des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du CGCT, le Comité syndical valide à l'unanimité les orientations budgétaires 2012 présentées en séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le - 7 FEV. 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°2

Demande de financement pour
les postes de Chargés de missions

Séance du 27 janvier 2012

- Deuxième convocation -

L'an deux mille douze
le 27 janvier à 18 heures 15

Membres en exercice : 25
Membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la
délibération : 10

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à dans les locaux du Syndicat à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Date de la convocation :
09 janvier 2012

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Christian PRAOM.

NOTA :

Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en février 2012.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Christian BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. CAYUELA présente le dossier, propose au Comité le renouvellement des aides auprès de l'Agence de l'Eau et liste les missions dédiées à chaque poste.

Après discussions, le Comité syndical valide à l'unanimité les demandes d'aides 2012 auprès de l'Agence de l'eau pour les postes de chargés de missions sur les bases forfaitaires suivantes :

- Mme SIMONIN, Poste de technicien chargée de missions « zones humides/milieus aquatiques » : 28 000 euros
- M. VERRIER, Poste d'ingénieur chargé de missions « Plan de gestion, volets eau et biodiversité » : 32 500 euros

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à demander les subventions correspondantes et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le - 7 FEV. 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°3
Contrat Natura 2000

Séance du 27 janvier 2012
- Deuxième convocation -

Membres en exercice : 25
Membres présents : 10

L'an deux mille douze
le 27 janvier à 18 heures 15

Membres qui ont pris part à la
délibération : 10

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à dans les locaux du Syndicat à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Date de la convocation :
09 janvier 2012

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Christian PRAOM.

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en février 2012.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Christian BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUI invite Mme SIMONIN à présenter le projet de contrat Natura 2000 avec le chiffrage des travaux correspondant. Mme SIMONIN évoque ensuite le projet de demande de subvention suite à la dernière réunion entre l'EPTB, la DDT et le Syndicat courant janvier 2012.

Une discussion s'en suit.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à engager toutes les démarches en vue de déposer une demande de financement au titre d'un contrat Natura 2000 pour un montant estimatif de 71 640 € HT selon un plan de financement au taux de 100 % d'aides.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DKCF
Reçu le - 7 FEV. 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°4
Acquisitions foncières
Dossier Bouveret/Bulle

Séance du 27 janvier 2012
- Deuxième convocation -

L'an deux mille douze
le 27 janvier à 18 heures 15

Membres en exercice : 25
Membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la
délibération : 10

Date de la convocation :
09 janvier 2012

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Christian PRAOM.

Préfecture de la Région Franche-Comté

Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en février 2012.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Christian BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.



Reçu le

7 FEV. 2012

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. CAYUELA présente les dossiers d'acquisitions foncières et évoque la rencontre entre le Syndicat et l'Agence foncière en janvier 2012. M. CAYUELA présente les montants d'acquisition ainsi que le plan de financement proposé.

Après discussions, le Comité syndical valide à l'unanimité les acquisitions foncières suivantes :

Désignation des parcelles	Surface	Estimation Domaines	Montant total proposé
MORRE			
ZB n°20	16a 30ca	0.15 € le m ²	244 €
LA VÈZE			
AA n°212	12a 01ca	0.15 € le m ²	180 €
ZC n°23	60a 00ca	0.30 € le m ²	1 800 €
ZC n°46	49a 60ca	0.30 € le m ²	1 488 €
ZC n°47	1ha 87a	0.30 € le m ²	5 610 €
ZC n°48	14a 40ca	0.30 € le m ²	432 €
TOTAL			9 754 €

Le Comité syndical valide à l'unanimité les frais notariaux estimés suivants : 600 € dont 70 € de TVA.

Le Comité syndical valide à l'unanimité le plan de financement suivant pour ces acquisitions d'un montant de 10 284 € HT :

- 80 % Agence de l'Eau
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

Après nouvelles discussions, le Comité syndical valide à l'unanimité les acquisitions foncières suivantes, hors frais notariés :

Désignation de la parcelle à Saône	Surface	Estimation des Domaines	Montant total proposé
ZE n°74	8ha 16a 98ca	0.15 € le m ²	12 254 €

Le Comité syndical valide à l'unanimité les frais notariaux estimés suivants : 800 € dont 90 € de TVA.

Le Comité syndical valide à l'unanimité le plan de financement suivant pour ces acquisitions d'un montant de 12 964 € HT :

- 80 % Agence de l'Eau
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

En dernier lieu, le Comité syndical valide à l'unanimité les visites, par le Bureau élargi, du bâti à la vente évoqué en séance ainsi que la visite d'un terrain constructible, tous deux situés sur la commune de La Vèze

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le - 7 FEV. 2012

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°5
Indemnité du comptable

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 27 janvier 2012
- Deuxième convocation -

Membres en exercice : 25
Membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la
délibération : 10

Date de la convocation :
09 janvier 2012

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en février 2012.

Le Président,

L'an deux mille douze
le 27 janvier à 18 heures 15

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est
réuni à dans les locaux du Syndicat à La Vèze, après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-
Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie WANLIN,
MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-
Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît
HUFSCHEMITT, Christian PRAOM.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien
BALANCHE, Christian BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric
CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel
HUOT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

(M. GLASSON quitte la séance).

M. DAHOUI fait part de son accord de principe de versement de l'indemnité au comptable.

Après discussions, le Comité syndical se prononce favorablement au versement de cette indemnité à
M. Jean GLASSON, Payeur départemental, et fixe cette indemnité à son taux plein.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le - 7 FEV. 2012

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°6
Visites guidées : bilan 2011 et
modalités de poursuite en 2012

Membres en exercice : 25
Membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la
délibération : 10

Date de la convocation :
09 janvier 2012

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en février 2012.

Le Président,

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 27 janvier 2012
- Deuxième convocation -

L'an deux mille douze
le 27 janvier à 18 heures 15

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à dans les locaux du Syndicat à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Christian PRAOM.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Christian BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. CAYUELA laisse la parole à M. VERRIER qui présente le bilan 2011 des visites guidées dans le marais de Saône.

M. VERRIER présente ensuite la proposition de reconduite des visites guidées en 2012.

A l'unanimité le Comité syndical :

- autorise le Président à mettre en place les visites guidées 2012 à destination du grand public et du public scolaire pour un montant de 7 411 euros TTC selon la ventilation proposée en séance ;
- autorise le Président à signer les conventions correspondantes ;
- autoriser le Président à diffuser le calendrier des visites correspondant ;
- autoriser le Président à solliciter le Conseil général pour une aide éventuelle au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT



Reçu le 7 FEV. 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°7
Pastoralisme 2012

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 27 janvier 2012
- Deuxième convocation -

Membres en exercice : 25
Membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la
délibération : 10

Date de la convocation :
09 janvier 2012

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en février 2012.

Le Président,

L'an deux mille douze
le 27 janvier à 18 heures 15

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est
réuni à dans les locaux du Syndicat à La Vèze, après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-
Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie WANLIN,
MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-
Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît
HUFSCHMITT, Christian PRAOM.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien
BALANCHE, Christian BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric
CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel
HUOT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. CAYUELA laisse la parole à Mme SIMONIN qui présente le bilan de la saison de pâturage 2011.

M. DAHOUI valide ces propositions et souhaite qu'une échéance soit fixée pour l'achat de troupeau.

M. CARTERON suggère de fixer le 2^e semestre comme échéance et de poursuivre le pâturage en place parallèlement.

M. DAHOUI propose la reconduite des conventions de pâturage en 2012.

A l'unanimité le Comité syndical valide la reconduite du pâturage en 2012 selon les modalités discutées et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le - 7 FEV. 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°8
Journal du marais et validation
du plan de financement

Séance du 27 janvier 2012
- Deuxième convocation -

L'an deux mille douze
le 27 janvier à 18 heures 15

Membres en exercice : 25
Membres présents : 10

Membres qui ont pris part à la
délibération : 10

Date de la convocation :
09 janvier 2012

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie WANLIN,
MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-
Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît
HUFSCMITT, Christian PRAOM.

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en février 2012.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien
BALANCHE, Christian BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric
CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel
HUOT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUI présente le dossier puis passe la parole à M. VERRIER qui détaille les coûts.

M. DAHOUI suggère de maintenir la parution de 2 à 3 numéros par an car le site Internet du Syndicat, où le document est en ligne, ne touche pas tout le monde.

A l'unanimité le Comité syndical valide le montant prévisionnel pour 3 numéros qui s'élève à 10 650 € TTC répartis de la manière suivante : 2 600 € TTC de frais d'impression et 950 € TTC de frais de distribution, soit 3 550 € TTC par numéro.

A l'unanimité le Comité syndical valide le plan de financement suivant :

- 30 % Ville de Besançon, correspondant à 50 % du surcoût occasionné par l'impression et la distribution du journal dans les quartiers de la Boucle et Battant ;
- 70 % Autofinancement.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 7 FEV, 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°9

Séance du 27 janvier 2012

Demande d'installation de ruches
dans le marais

- Deuxième convocation -

L'an deux mille douze
le 27 janvier à 18 heures 15

Membres en exercice : 25
Membres présents : 10

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à dans les locaux du Syndicat à La Vèze, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la
délibération : 10

Date de la convocation :
09 janvier 2012

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie WANLIN, MM. Ali BENZIDANE, Pascal BONNET, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOUI, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Christian PRAOM.

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en février 2012.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Christian BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONOT.

Le Président,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN qui fait état d'une demande de foncier d'un particulier pour installation de ruches dans le marais.

MM. PRAOM et DAHOUI suggèrent de signer une convention annuelle sous conditions.

M. CARTERON souhaite qu'une convention d'occupation précaire puisse être signée.

A l'unanimité le Comité syndical valide l'installation de ruches dans le marais sur une parcelle du Syndicat et autorise le Président à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le - 7 FEV. 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI